



DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
Service de  
Protection Maternelle et infantile  
32 boulevard Dupleix  
29196 QUIMPER Cedex

**LIEU DE RENCONTRE ET ANIMATIONS**  
**ASSISTANTES MATERNELLES / ENFANTS**  
**DEMANDE DE PARTICIPATION ANNUELLE**  
**AU FONCTIONNEMENT 2010**  
**BILAN ANNEE 2009**

**Nom de l'association :**

**Adresse :**

**CP COMMUNE :**

**Téléphone  
courriel :**

Date d'ouverture

Date avis P.M.I.

Nom, prénom, qualité du responsable de l'association :

Nom, prénom du ou des animateur (s) encadrant les activités:

Nombre d'heures réellement effectuées au cours de l'année civile 2009 pour chaque activité :

**Le versement de la participation départementale pour l'année 2010 est subordonné au retour de ce document, accompagné des pièces suivantes :**

- L'avis du service départemental de P.M.I., (si première demande)
- les statuts de l'association (si première demande),
- le budget prévisionnel de l'année en cours (en année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)
- le compte de résultat à compléter au dos (en année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)
- le rapport d'activités,
- le R.I.B. et le numéro de siret
  
- **Pour l'achat de petit matériel,** joindre les devis (ou factures) des acquisitions prévues pour 2010  
*Les achats pour alimenter des ludothèques ou services de prêts ne sont pas pris en charge, ni les fournitures pour les activités manuelles.*
- **Pour la participation aux frais d'animation,** joindre les 3 dernières fiches de paie et le contrat de travail de l'intervenant **et une attestation indiquant :**
  - Le tarif horaire brut versé à l'intervenant et le coût total brut versé pour l'année civile
  - Le nombre d'heure annuel consacré aux activités.

**Rappel :** Le Conseil général ne finance que les activités avec les assistantes maternelles. La présence de parents ou d'autres adultes exclut toute possibilité de soutien financier dans le cadre du PAAPE. Les spectacles ou actions festives ponctuelles ne sont pas prises en compte.

## COMPTE DE RESULTATS - ANNEE 2009

(mettre le détail sur chaque ligne et le total dans les cases grisées par chapitre)

CHARGES			PRODUITS		
<b>60</b>	<b>Total fournitures consommables</b>		<b>70</b>	<b>Tarifs Services rendus</b>	
	• Alimentation			• Participation des parents	
	• Fournitures activités			•	
	• Fournitures bureau			• Produits de manifestations diverses	
	• Petit matériel			•	
	• Eau / Gaz / Electricité			•	
	•			•	
<b>61</b>	<b>Total Services extérieurs</b>			•	
	• Prestations extérieures pour activités			•	
	• Loyers et charges			•	
	• Entretiens, réparations, maintenance		<b>74</b>	<b>Total subventions d'exploitations</b>	
	• Assurances			• Municipalité	
	• Documentation - frais séminaires			• Autres Municipalités	
	•			• CAF	
	•			• MSA	
<b>62</b>	<b>Total Autres services extérieurs</b>				
	• Rémunération d'intermédiaires/honoraires			• <b>Conseil général en fonctionnement</b>	
	• Publicité information			• Jeunesse et Sports	
	• Missions - réceptions			• Action sociale des armées	
	• Déplacements du personnel			• Contrat enfance jeunesse	
	• Déplacements activités			• Autres (préciser)	
	• Affranchissements PTT			•	
	• Frais de formation			•	
	• Cotisations			•	
	•			• Valorisation des apports en nature	
<b>63</b>	<b>Total Impôts et taxes</b>			•	
	• Taxes sur salaires			•	
	•		<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>			•	
	• Salaires			•	
	• Charges sociales		<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	
	•			•	
	• Apports en nature et charges supplétives		<b>78</b>	<b>Reprise sur provision</b>	
	•			•	
<b>66</b>	<b>Total Charges financières</b>		<b>79</b>	<b>Transferts de charges</b>	
	• Agios			• Remboursements CNASEA	
	• Intérêts d'emprunts			• Indemnités journalières S.S.	
	•			•	
<b>67</b>	<b>Total Charges exceptionnelles</b>			•	
	•			•	
<b>68</b>	<b>Total Dotations</b>				
	• Amortissements				
	• Provisions				
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>TOTAL PRODUITS</b>	
	<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE</b>			<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE</b>	
	<b>TOTAL POUR BALANCE</b>			<b>TOTAL POUR BALANCE</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Cachet et signature du gestionnaire  
précédée de la mention manuscrite « Certifié Exact »**

**Lieu de Rencontre et animations  
Assistants Maternelles / Enfants**

**DEMANDE DE PARTICIPATION ANNUELLE  
AU FONCTIONNEMENT 2010**

**DIRECTION DE LA SOLIDARITE**  
Service de  
Protection Maternelle et Infantile  
32 boulevard Dupleix  
29196 Quimper Cedex

**Nom de l'association gestionnaire des activités**

Adresse :

CP COMMUNE :

☎ : courriel :

Sollicite le versement de la participation au fonctionnement de l'association pour l'année **2010**, calculée sur la base de 70% du salaire brut de l'intervenant dans la limite de 120 heures par an (plafond de 25 € par heure), et 250 € par an maximum pour le petit matériel.

**Rappel : le salaire brut versé au salarié ne prend en compte ni les congés payés, ni les charges.**

Nom de la Banque :	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
--------------------	--------	---------	--------------	-----

Pour toute première demande ou changement de compte, **fournir un R.I.B. ou R.I.P.**

**1 - ANIMATEUR :**

Nom Prénom et spécialité :	Nb heures qui seront réalisées au cours de l'exercice 2010	Tarif <u>horaire brut</u> versé à l'animateur :	Rémunération annuelle totale brute envisagée pour l'exercice 2010:
----------------------------	--	---	--

**2 - ANIMATEUR :**

Nom Prénom et spécialité :	Nb heures qui seront réalisées au cours de l'exercice 2010	Tarif <u>horaire brut</u> versé à l'animateur :	Rémunération annuelle totale brute envisagée pour l'exercice 2010:
----------------------------	--	---	--

Je soussigné, m'engage à ce que ne soient présentes sur les rencontres que des assistantes maternelles agréées. Je suis informé(e) que toute fausse déclaration donnera lieu à un ordre de reversement des sommes indûment prévues.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature du gestionnaire**

**Cadre réservé aux Services du Conseil Général**

**- Participation aux frais d'animation : 70% X**

=

(70% du salaire horaire brut de l'intervenant dans la limite de 120 heures par an, plafond de 25 €/H.)

**- Forfait pour l'acquisition de petit matériel :**  
(jeux, mobilier rangement, tapis ...) 250 € par an maximum

**Total à verser =**

**VU, BON A PAYER,**

